

## UNE AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Hérault Ingénierie**, est une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif, créée pour apporter aux collectivités territoriales (communes et EPCI) une assistance d'ordre technique, juridique ou financière (art 3232-1 du CGCT).

### POURQUOI ?

En créant **Hérault Ingénierie**, le Département de l'Hérault propose un appui en ingénierie aux collectivités adhérentes. Il s'agit de leur permettre de mener à bien des projets de qualité qui participent au développement des territoires mais toujours plus complexes à réaliser.

Cette agence technique a vocation à accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, mais également de la voirie, de l'habitat ou d'autres thématiques. Cette assistance peut être d'ordre technique, juridique ou financier (hors champ concurrentiel).



### COMMENT ÇA MARCHE ?

**Hérault Ingénierie** est un Etablissement Public Administratif, composé de membres du Département, des communes et des EPCI et qui sont réunis au sein d'une assemblée générale. Le Conseil d'administration est composé de 9 élus : 5 du collège départemental, 2 du collège des communes et 2 du collège des EPCI.

**Hérault Ingénierie** est présidé par Jean-François SOTO, Conseiller départemental du canton de Gignac, assisté de deux vice-présidents : un représentant du collège départemental, Pierre BOULDOIRE, Conseiller départemental du canton de Frontignan, 1<sup>er</sup> Vice-Président aux solidarités territoriales, et un représentant du collège des communes et EPCI, Frédéric ROIG.

## COMMENT ADHÉRER ?

Les collectivités héraultaises peuvent devenir membre en adhérant de façon annuelle à **Hérault Ingénierie**. Cela leur permet d'avoir accès à un service d'information générale mais aussi à un accompagnement plus spécifique à la demande.

Les prestations peuvent nécessiter une facturation supplémentaire, selon un barème prédéfini.

## QUELS SERVICES SONT PROPOSÉS ?

**Hérault Ingénierie** propose des prestations de conseil et d'assistance au service des collectivités adhérentes tant en amont qu'en aval d'un projet. En mobilisant les expertises départementales, **Hérault Ingénierie** permet de consolider la faisabilité, de définir un programme d'aménagement, de poser le cadre de la commande publique, ou de porter conseil en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réception des travaux. L'agence n'intervient pas en maîtrise d'œuvre mais en assistance aux maîtres d'ouvrage.

